



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis public** est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **5 février 2020 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande no : 2020-01**

Adresse : 587, rue Prince  
Zonage : Rd-5  
Lot : 3 406 640

Cette demande consiste à :

- Permettre l'implantation d'un garage rattaché à la résidence sur une marge de recul latérale de 1 mètre.
- L'implantation applicable à la zone rd-5 pour ce type de bâtiment doit respecter une marge latérale minimale de 2 mètres, conformément à la grille des spécifications du règlement de zonage #2011-11-008.

Ces dérogations concernent :

La grille de spécification de la zone Rd-5, de la section 3 du règlement de zonage #2011-11-008.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 15 janvier 2020.

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Fortier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidante à Mont-Saint-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 15 janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 janvier 2020

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

